

Le b.a.-ba de la confession (5/7)

Se confesser, mode d'emploi



Chaque étape de la confession nous rapproche des bras grands ouverts de notre Père, jusqu'à l'absolution qui remet tous nos péchés et qui est comme l'étreinte du père et du fils prodigue dans la parabole de saint Luc (15).

Le sacrement de la réconciliation est donné dans [un dialogue entre le prêtre et le pénitent](#). Rien ne pourra jamais remplacer cette rencontre, ce contact personnel avec le Christ présent dans la personne du prêtre... La confession par téléphone ou Internet n'est pas pour demain !

Cette rencontre n'est pas un examen : si vous ne savez pas « comment faire », dites-le en toute simplicité, le prêtre vous guidera dans votre confession. Voici néanmoins pour vous aider le déroulé « classique » d'une confession.

L'accueil par le prêtre

Une confession commence par un signe de croix. Il signifie que pénitent et confesseur se tournent vers le Seigneur et se mettent en prière. Il crée un climat différent de la conversation ordinaire : même célébré de façon très simple, éventuellement hors de l'église, le sacrement est toujours une célébration liturgique. Voilà pourquoi le prêtre ne peut en théorie confesser sans étole, symbole de la charge que Jésus a partagée à ses Apôtres, leur donnant de pardonner les péchés et d'offrir le sacrifice eucharistique.

La formule classique d'entrée en matière est : « *Bénissez-moi, mon Père, parce que j'ai péché.* » On peut en dire une autre. On peut aussi commencer par le [Je confesse à Dieu](#). Normalement, le prêtre répond par une brève invitation au repentir et à la confiance, s'inspirant d'un verset biblique ou d'une formule liturgique.

L'aveu

La confession des péchés, même d'un point de vue simplement humain, me libère et facilite ma réconciliation avec les autres. « *Par l'aveu, l'homme regarde en face les péchés dont il s'est rendu coupable ; il en assume la*

responsabilité et par là, il s'ouvre de nouveau à Dieu et à la communion de l'Église afin de rendre possible un nouvel avenir » (Catéchisme de l'Église catholique, n° 1455). « Le commencement des œuvres bonnes, c'est la confession des œuvres mauvaises », assure saint Augustin. « Tu fais la vérité et tu viens à la Lumière. »

N'hésitons pas à nous faire aider par le prêtre. [Voir la fiche n°3 pour préparer cet aveu.](#)

Se confesser veut donc dire confesser ses péchés, mais sa foi aussi ! « Cet acte intègre dans une même démarche confession de foi, confession des péchés et action de grâce », précise le rituel^[1].

Doit-on toujours se confesser individuellement ?

Un sacrement est toujours une rencontre personnelle avec le Christ. En cas de péché grave (le seul pour lequel la confession est strictement nécessaire), le pénitent doit recevoir l'absolution individuelle. Même l'absolution collective – réservée à des cas extrêmes : péril imminent, pénurie grave de prêtres... – serait plus justement nommée « absolution différée » puisque, si ce cas extrême se résout, le pénitent est invité à dire son péché et à recevoir le pardon dans une confession individuelle.

[Les célébrations pénitentielles non sacramentelles se développent de plus en plus.](#) Il s'agit de se préparer avec d'autres chrétiens, grâce à une célébration mêlant chants, prière, examen de conscience, adoration eucharistique... à recevoir ensuite individuellement le sacrement de la réconciliation. Cela peut aider à se préparer... et nous encourager : nous ne sommes pas seuls. Pensez-y pour vos ados, plus prompts à faire les choses « en bande » !

Le secret de la confession

Le prêtre est tenu au plus strict secret sur ce qu'on lui dit en confession, « étant donné la délicatesse et la grandeur de ce ministère et le respect dû aux personnes » (CEC 1467). Si donc un pénitent lui révèle avoir tué une personne, il ne peut aller la dénoncer à la police... et se fera bien plutôt torturer et tuer que de révéler ce qu'on lui a dit – cela s'est vu plusieurs fois dans l'Histoire. N'ayons donc pas peur de parler ouvertement et sans réserve.

La pénitence

Un péché cause du tort. Je dois donc tout faire pour le réparer, par exemple restituer des objets volés ou rétablir la réputation de celui qui a été calomnié. « Mais en plus, le péché blesse et affaiblit le pécheur lui-même, ainsi que ses relations avec Dieu et avec le prochain. L'absolution enlève le péché, mais elle ne remédie pas à tous les désordres causés par nos péchés », explique le Catéchisme de l'Église catholique (n° 1459). Pour me permettre de recouvrer la pleine santé spirituelle, le prêtre me donne [une pénitence](#) (appelée aussi réparation ou « satisfaction ») : prière, offrande, service du prochain...

Gardons bien à l'esprit cependant que nous ne pouvons pas tout réparer. Ainsi, alors que le Curé d'Ars venait de confesser un homme, ce dernier s'étonne de la faiblesse de la pénitence infligée : « C'est tout ce que vous me donnez comme pénitence ? », interroge l'homme. « Oui, je ferai le reste », répondit le saint curé^[2].

Le repentir

Si le prêtre nous y invite, nous exprimons à haute voix (cela a plus de force que de le dire dans sa tête) notre regret d'avoir, par notre péché, refusé l'amour de Dieu, ainsi que notre volonté à ne plus le recommencer. Cette petite prière permet au pardon de tomber dans un cœur ouvert, priant, repentant. Au choix, on peut dire des mots spontanés, un verset de psalme ou une formule classique :

• « Mon Dieu j'ai un très grand regret de vous avoir offensé parce que vous êtes infiniment bon, infiniment aimable et que le péché vous déplaît. Je prends la ferme résolution, avec le secours de votre sainte grâce, de ne plus offenser et de faire pénitence. »

• « Mon Dieu, j'ai péché contre toi et mes frères, mais près de toi se trouve le pardon. Accueille mon repentir et donne-moi la force de vivre selon ton amour. »

L'absolution

Tous nos péchés sont remis par cette parole sacramentelle qui nous réconcilie avec Dieu et l'Église : « *Que Dieu notre Père vous montre sa miséricorde : par la mort et la résurrection de son Fils, il a réconcilié le monde avec lui et il a envoyé l'Esprit Saint pour la rémission des péchés. Par le ministère de l'Église, qu'il vous donne le pardon et la paix. Et moi, au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit, je vous pardonne tous vos péchés.* »

Le prêtre conclut par une formule d'encouragement et de louange, auquel on peut s'associer en disant : « *Béni soit Dieu, maintenant et toujours* », ou simplement : « *Merci, Seigneur !* »

Et après...

Il est bon après la confession de prendre un petit temps de prière pour remercier Dieu de la grâce qu'il vient de nous accorder.

Enfin, n'oublions pas de faire la pénitence indiquée. Pourquoi ne pas marquer ce jour d'une « pierre blanche » – une fleur dans notre coin prière, un bon dessert pour toute la famille... –, qui montre concrètement notre joie ou notre paix et notre volonté d'un « nouveau départ » ?

**« *Comme nous devons remercier Dieu notre Seigneur pour ce sacrement de sa miséricorde !
Moi, j'en suis émerveillé, j'en suis ému.* »**

Saint Josemaria Escriva de Balaguer

Se confesser tous les combien ?

L'Église demande aux catholiques de se confesser au minimum une fois par an, avant la fête de Pâques. Mais il serait dommage de s'en tenir à ce « strict minimum légal » ! Moins on se confesse... moins on a envie d'y aller. Au contraire, plus on expérimente l'amour miséricordieux du Père, plus on y prend goût... et plus aller se confesser est facile. Car la confession ne donne pas seulement le pardon des péchés, mais aussi la force de lutter contre et celle de grandir dans notre vie spirituelle.

Se confesser avant les grandes fêtes (Pâques, Toussaint, Noël...) et à l'entrée du Carême et de l'Avent, soit tous les deux mois ou tous les mois, est la bonne fréquence pour se souvenir de ses péchés, ainsi que de l'amour miséricordieux du Père reçu lors de notre dernière confession.

Néanmoins, pas de règle en la matière, et il n'est jamais trop tard pour aller se confesser...

[1] Célébrer la pénitence et la réconciliation, nouveau rituel, *Chalet-Tardy, 1978.*

[2] Catéchisme de l'Église catholique n° 1466 : « *Le prêtre doit prier et faire pénitence pour le pénitent en le confiant à la miséricorde du Seigneur.* »